

ACTUALITES CHEZ ALSTOM

- Jeudi 3 septembre, à l'unanimité, les élus des syndicats FO, CFDT, CFE-CGC et CGT ont voté contre le « détournement » du site de Reichshoffen en vue de sa vente.
- Lundi 7 septembre, à Paris, FO et les autres syndicats d'Alstom-VPF, Alstom Reichshoffen et de Bombardier Crespin ont en un entretien prolongé avec le député Fabien Roussel et un représentant du STIF sur le projet de rachat des activités ferroviaire du groupe canadien et ses conséquences pour les établissements. Les analyses sont très proches entre les différents syndicats.

Il a été rappelé, tant côté Bombardier que côté Alstom, Qu'aucune information sur la stratégie industrielle et les conséquences sociales n'avait été divulgué, pas plus qu'une quelconque garantie sur l'emploi : Ces questions essentielles (emploi et le maintien de l'industrie française) sont éludées

Ce projet, côté Alstom, semble uniquement prévu pour permettre à Bouygues de sortir de l'actionnariat du groupe et empêcher que Bombardier ne soit racheté par d'autres.

C'est la CDPQ du Québec qui <<achète Alstom>> en devenant l'actionnaire de référence : En caricaturant un peu on pourrait dire qu'Alstom va devenir Canadien...

L'argument de se protéger du « grand méchant chinois » est jugé fort peu crédible : le problème vis-à-vis de celui-ci est la différence de règles commerciales entre la Chine et l'Europe.

Alstom a brûlé énormément d'argent auprès des actionnaires, argent qui serait nécessaire aujourd'hui car le projet est très risqué financièrement... Quid de l'impact de la crise du COVID 19...

La dynamique de renouvellement de matériel sur la région parisienne était assurée par des financements débloqués avant COVID... d'où le Grand Paris.

Pour les RER ça s'annonce compliquer vu la situation actuelle car l'état compense que 30% des pertes financières d'exploitation actuelles... On pourrait avoir des problèmes dans les prochaines années.



La viabilité de Reichshoffen et la proximité entre Crespin et Petite-Forêt qui posent questions et inquiétudes. Il faut savoir que tous les représentants de l'ensemble des partis politiques français ont dit « non » sur la vente de Reichshoffen lors de la tenue d'une commission économique de l'Assemblée Nationale...

- Épargne salariale : Des négociations, en central, ont commencées la semaine dernière. L'objectif annoncé pour la direction, partant du constat que plusieurs fonds seraient très similaires en termes de risque et de rendement dans l'épargne salariale chez Alstom, de simplifier les choses. Côté FO notre objectif sera de veiller aux intérêts des nombreux salariés qui placent de l'argent dans les fonds d'épargne salariale. Sur ce sujet FO rappelle que certaines périodes d'absences sont assimilées à du temps de travail pour le calcul de la prime d'intéressement : nous encourageons celles et ceux qui auraient un doute sur le montant qu'il ont perçu de vérifier auprès des services RH ou de leur délégué FO le plus proche.

MESURES MISE EN PLACE SUITE A LA CRISE DU COVID 19: REACTION FO

Prescriptions relatives à la santé de la population : FO réitère que leurs mises en œuvre sur les lieux de travail relèvent de la responsabilité des employeurs au titre de leurs obligations quant à la santé des salariés. Dans ce cadre FO insiste sur le rôle essentiel des syndicats et représentants du personnels en matière de prévention et de protection de la santé et sécurité au travail, en général et dans le cas particulier de l'épidémie de Covid-19. FO rappelle qu'elle a dénoncé les dispositions des ordonnances travail qui ont conduit notamment à la suppression des CHSCT et à la réduction des moyens des instances représentatives du personnel et estime nécessaire de les rétablir.

Par ailleurs les dispositions sanitaires ne doivent pas conduire à porter atteinte aux libertés. FO rappelle que le droit de manifester en est un élément essentiel.

Concernant la systématisation du port des masques au travail, FO réaffirme que leur prise en charge doit relever des pouvoirs publics et des entreprises et déplore que cela ne soit pas systématiquement le cas pour les élèves. Par ailleurs l'application de cette mesure en entreprise doit être faite avec intelligence en tenant compte du type de métier exercé.



Concernant les conséquences économiques et sociales, FO constate que les mesures de soutien à l'activité dont l'activité partielle, se traduisent par des aides massives aux entreprises. FO réitère sa revendication que les aides publiques soient, d'une manière générale, évaluées quant à leur efficacité sur l'emploi, conditionnées systématiquement à l'interdiction des licenciements et du versement de dividendes et contrôlées en conséquence.

FO estime indispensable que le plan de relance conduise au maintien et à la relocalisation d'industries et de services et s'accompagne d'une action résolue contre la spéculation boursière (improductive) et l'évasion fiscale, ainsi que de la responsabilisation des donneurs d'ordre sur les sous-traitants. FO constate et dénonce des effets d'aubaines dans le contexte actuel conduisant à des restructurations et suppressions d'établissements et d'emplois...

Alors que le chômage et le sous-emploi (emplois précaires et à temps partiel imposé) atteignent des niveaux records, FO considère l'incitation au « travailler plus » (soit en remettant en cause la durée légale du travail de 35 heures soit en reculant l'âge de départ à la retraite) comme un non-sens absolu et réaffirme sa position pour l'abandon de la réforme de l'assurance chômage comme du projet de « *système universel de retraite par points* ». L'urgence pour FO est de s'assurer du droit à un véritable emploi à temps plein pour toutes et tous à égalité.

Enfin dès lors que les problèmes de désindustrialisation, d'environnement et de changement climatique sont pourtant très urgents, le nouveau monde annoncé « *post-covid* » ressemble étrangement au monde d'avant ! Pour FO la relance de l'activité économique doit s'appuyer sur la préservation des emplois et des salaires ainsi que la relocalisation industrielle : Chacun aura, en effet, constaté, notre grande dépendance, par exemple, dans la fabrication des médicaments et des masques...

Nous contacter :

Auprès de votre délégué FO le plus proche ; par téléphone (au 06.67.52.81.29)
ou par e-mail : syndicatfovpf@gmail.com.

Nous rappelons :

que nos communiqués, les accords collectifs applicables, sont disponibles sur nos sites internet www.fo-vpf.fr
et www.fo-alstom.com.